

# Dossier École de Méry-Bissières-en-Auge

Objet : Procédure de demande de changement des rythmes scolaires pour l'année 2018-2019.

# 1.Introduction

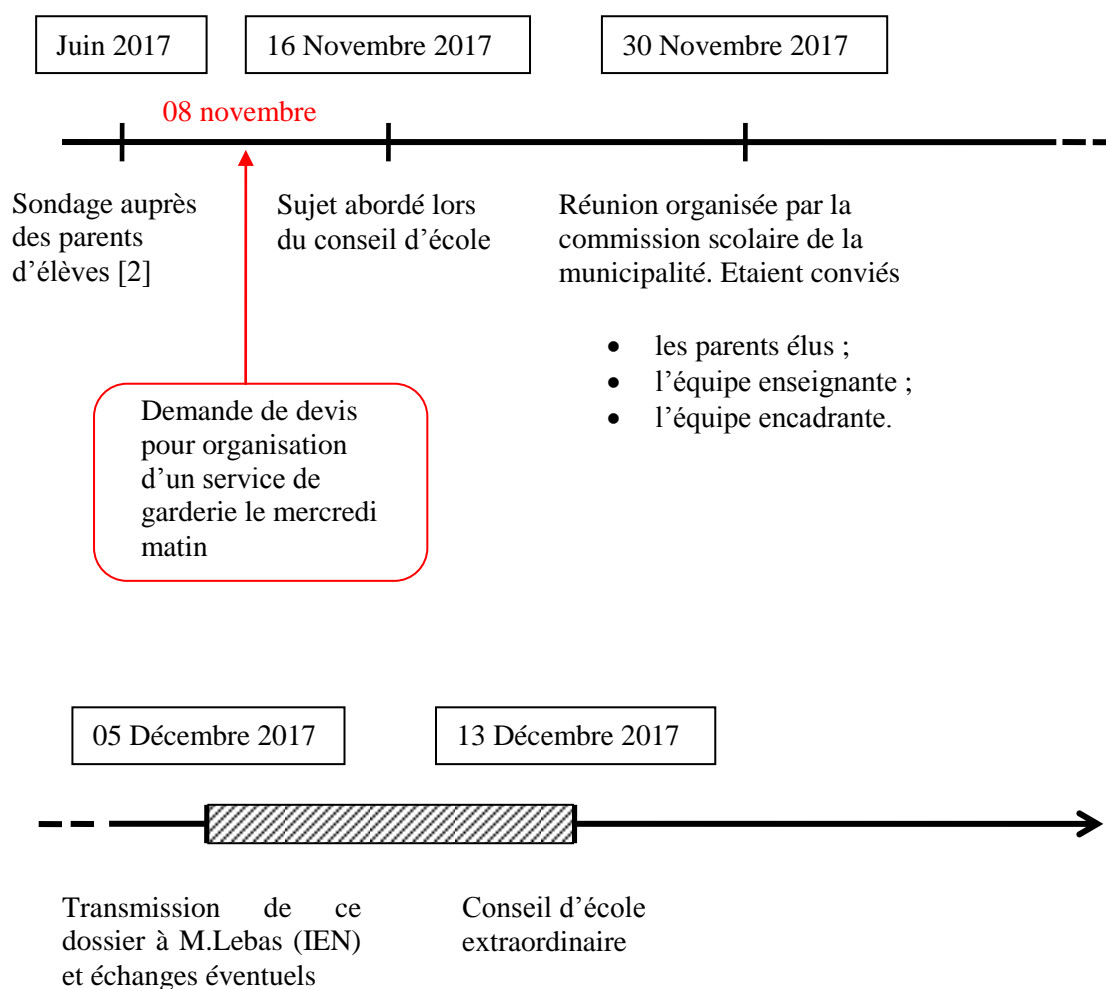
Dans ce document seront présentés les arguments qui poussent la commune de Méry-Bissières-en-Auge à faire une demande de changement de rythme scolaire à partir de la rentrée 2018-2019.

Pour ce faire, le document daté du 08 novembre dernier de l'inspecteur d'académie (contenu avec ce dossier), est utilisé. Il fournit une trame de réflexion pour étayer l'argumentation.

## 2.Planning

Le service de l'administration de l'éducation nationale impose un planning très précis quant la constitution de ce dossier. Méry-Bissières-en-Auge a anticipé cette question dès la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Ci-dessous le planning mis en place par la municipalité :



[Illustration 1 planning pour l'organisation des rythmes scolaires](#)

Ce planning permet de respecter le 10 janvier 2018, date à laquelle le dossier de demande de modification des rythmes scolaires doit être remis.

# 3. Argumentation

La demande de changement de rythme scolaire doit être motivée. Trois points sont à prendre en considération comme le stipule le document [1] :

- Evaluation de l'organisation scolaire existante en montrant qu'elle n'a pas atteint les objectifs fixés ;
- Copie du procès verbal du conseil d'école extraordinaire ;
- Nouveaux horaires compatibles avec les transports scolaires.

## 3.1. Evaluation de l'organisation scolaire existante

Depuis la mise en place nationale de la semaine de 4,5 jours (2013-2014), Méry-Bissières-en-Auge organise le périscolaire en partenariat avec la ligue de l'enseignement. Deux entités ont exercé la compétence scolaire depuis 2013 :

- Période où la compétence scolaire était assurée par la communauté de communes de la Vallée d'Auge (2013 – décembre 2016) ;
- Période où la compétence scolaire est redevenue municipale (1<sup>er</sup> janvier 2017 – aujourd'hui).

Actuellement une journée se déroule de la manière suivante :

|   |   |                                 |
|---|---|---------------------------------|
| 7h30 - 8h35 : Service municipal de garderie       | } | Lundi, Mardi<br>Jeudi, Vendredi |
| 8h35 - 8h45 : Accueil des enfants                 |   |                                 |
| 8h45 - 11h55 : Enseignement                       |   |                                 |
| 12h00 - 13h35 : Service municipal de restauration |   |                                 |
| 13h35 - 13h45 : Accueil des enfants               |   |                                 |
| 13h45 - 15h45 : Enseignement                      |   |                                 |
| 15h45 - 16h30 : Périscolaire                      |   |                                 |
| 16h30 - 18h30 : Service municipal de garderie     |   |                                 |
| 7h30 - 8h35 : Service municipal de garderie       | } | Mercredi                        |
| 8h35 - 8h45 : Accueil des enfants                 |   |                                 |
| 8h45 - 12h05 : Enseignement                       |   |                                 |
| 12h05 - 12h30 : Service municipal de garderie     |   |                                 |

Illustration 2 : Organisation actuelle

La réunion du 30 novembre dernier avec toutes les personnes concernées par les rythmes scolaires a permis de mettre en évidence un certain nombre de points de dysfonctionnement que présente la semaine des 4,5 jours :

Argument n°1 :

Les enfants sont extrêmement fatigués. Plusieurs personnes ont argumenté ce point en montrant que leurs enfants, qui avaient bénéficié de la semaine des 4 jours en 2012-2013, avaient eu énormément de difficultés l'année suivante. Ce qui se manifestait par une irritabilité de l'enfant, endormissement précoce le soir et fin de semaine difficile tant du point de vue de l'humeur que de la concentration. Les journées n'ont pas été allégées lors du passage à 4,5 jours.

Argument N°2 :

Les enfants, quelque soit le niveau, perdent leur attention pendant les activités périscolaires. Ce qui se traduit par

- une perte de contrôle de l'équipe encadrante pas toujours à la hauteur des difficultés que représentent un groupe d'enfant ;
- des classes souvent rendues en mauvais état ce qui engendre du travail supplémentaire pour les agents d'entretiens et éventuellement pour l'équipe éducative qui récupère sa classe le lendemain ;

Argument N°3 :

Des problèmes de sécurité et de comportement apparaissent durant les activités et lors de la jonction fin de périscolaire – parents (ou garderie). Malgré une attention particulière sur ce point, la faible expérience de certains animateurs pose problème.

Argument N°4 :

La qualité disparate du périscolaire est un point qui revient constamment que ce soit aux conseils d'écoles ou de manière plus ciblée lorsque des parents d'élèves viennent en mairie. En effet les activités proposées ne satisfont pas pleinement les parents d'élèves.

### Argument N°5 :

Des difficultés d'organisation apparaissent. En effet il n'y a pas de locaux dédiés au périscolaire hormis les salles de classe. Ce qui pose problème à l'équipe enseignante pour :

- les réunions de fin de journée ;
- les réunions avec les parents d'élèves ;
- le travail personnel.

## 3.2. Nouveaux horaires

Dans le cadre de la mise en place de la semaine de 4 jours, les horaires retenus lors de la réunion du 30 novembre sont les suivants.

|   |   |   |
|---|---|---|
| 7h30 - 8h35 : Service municipal de garderie       | } | Lundi, Mardi<br>Jeudi, Vendredi<br><b>Elémentaire</b> |
| 8h35 - 8h45 : Accueil des enfants                 |   |   |
| 8h45 - 12h15 : Enseignement                       |   |   |
| 12h15 - 13h50 : Service municipal de restauration |   |   |
| 13h50 - 14h00 : Accueil des enfants               |   |   |
| 14h00 - 16h30 : Enseignement                      |   |   |
| 16h30 - 18h30 : Service municipal de garderie     |   |   |
| 7h30 - 8h35 : Service municipal de garderie       | } | Lundi, Mardi<br>Jeudi, Vendredi<br><b>Maternelle</b>  |
| 8h35 - 8h45 : Accueil des enfants                 |   |   |
| 8h45 - 12h05 : Enseignement                       |   |   |
| 12h05 - 13h40 : Service municipal de restauration |   |   |
| 13h40 - 13h50 : Accueil des enfants               |   |   |
| 13h50 - 16h30 : Enseignement                      |   |   |
| 16h30 - 18h30 : Service municipal de garderie     |   |   |

### Illustration 3 : Organisation sur 4 jours

Les horaires ci-dessus s'expliquent comme suit :

- Le planning des classes maternelles n'est pas identique au reste de l'école afin de conserver une heure de sieste pour les PS et les MS à partir de 13h40 comme cela se fait sur une organisation à 4,5 jours ;

- L'heure de début de journée et l'heure de fin de journée restent inchangés par rapport à une organisation à 4,5 jours afin de ne pas perturber le réseau de bus mis en place par la communauté d'agglomération de Lisieux Normandie ;
- La pause méridienne s'étalera de 12h05 à 13h50 en 2 services ce qui l'allonge de 5 minutes. Ceci était un point critique de l'organisation à 4,5 jours, qui générait stress et obligation presque permanente de presser les enfants ;
- Les matinées seront allongées par rapport à la configuration actuelle ce qui est bénéfique à l'apprentissage.

### **3.3. Sondage**

La municipalité a proposé en juin 2017 aux parents de se prononcer sur les rythmes scolaires. La question posée concernait l'année scolaire 2017-2018. La municipalité a décidé de se baser sur le résultat de celui-ci pour argumenter l'utilité de revenir à 4 jours. Le sondage se présentait comme suit et les résultats dépouillés en présence des parents élus étaient :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- 101 votants pour 127 au total</li><li>- Pour un passage à 4 jours : 81</li><li>- Pour rester à 4,5 jours : 20</li></ul> |
|---|

Le ministre de l'éducation nationale a présenté aux syndicats d'enseignants un décret permettant de revenir sur la semaine de 4,5 jours.

Ce décret permet de revenir à la semaine de 4 jours dans le primaire, en offrant la possibilité « au représentant départemental de l'éducation nationale, sur proposition conjointe des acteurs locaux (communes, conseils d'école), d'autoriser des adaptations aboutissant à répartir les 24h d'enseignement hebdomadaires des écoliers sur 8 demi-journées, soit 4 jours. ».

Pour cette raison, nous souhaitons connaître l'avis des parents d'élèves. Deux propositions dès la rentrée 2017 / 2018.

Semaine de 4 jours :

Dans une configuration à 4 jours, le périscolaire serait supprimé. Les horaires de classe seraient :

Lundi : 8h30 - 12h00 & 13h45 - 16h15  
Mardi : 8h30 - 12h00 & 13h45 - 16h15  
Jeudi : 8h30 - 12h00 & 13h45 - 16h15  
Vendredi : 8h30 - 12h00 & 13h45 - 16h15

Cette hypothèse permet de respecter le rythme de l'enfant en offrant une coupure au milieu de la semaine. De plus, des matinées plus longues sont plus efficaces pour l'apprentissage des enfants.

Semaine de 4,5 jours :

Dans une configuration à 4,5 jours, le périscolaire est maintenu. Les horaires de classe seraient :

Lundi : 8h45 - 11h55 & 13h45 - 15h45  
Mardi : 8h45 - 11h55 & 13h45 - 15h45  
Mercredi : 8h45 - 12h05  
Jeudi : 8h45 - 11h55 & 13h45 - 15h45  
Vendredi : 8h45 - 11h55 & 13h45 - 15h45

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le périscolaire serait maintenu de 15h45 à 16h30.

Cette hypothèse permet d'étaler les heures de classes sur la semaine, en offrant aux élèves des activités extrascolaires.



Entourez votre choix :

Je suis favorable à la semaine des 4 jours

Je suis favorable à la semaine des 4,5 jours



## 4. Centre d'accueil du mercredi matin

La municipalité élabore actuellement avec la ligue de l'enseignement le projet qui permettra de recevoir les enfants le mercredi matin dans les locaux de l'école et de leur offrir un service de qualité en leur proposant des activités sur le même modèle que celles proposées dans les centres de loisirs.

Les horaires d'accueils seront les suivants :

7h30 - 8h50 : Service municipal de garderie  
8h50 - 9h00 : Accueil des enfants  
9h00 - 12h00 : Centre de loisir  
12h00 - 12h30 : Service municipal de garderie

### Illustration 4 : Organisation du mercredi matin

Les règles d'encadrement seront identiques à celles préconisées par la loi. Le service sera payant en partie par les parents avec prise en compte des capacités de familles identifiées afin de favoriser la mixité sociale.